

## COMPTE RENDU SOMMAIRE - CONSEIL MUNICIPAL DU 06 SEPTEMBRE 2018

L'An Deux Mille Dix-huit, le jeudi six septembre à 20<sup>H</sup>30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Brigitte LE MEN, Maire.

**Secrétaire de séance** : Delphine COËTMEUR.

**Présents** : M<sup>me</sup> LE MEN, M. WALGER, M<sup>me</sup> LE GLÉAU, M. CROUZET, M. LEDOS, M<sup>me</sup> FANTOU, M. QUÉLENNEC, M<sup>me</sup> TAVERNIER, M<sup>me</sup> LOMMERT, M. PRIZE (arrivé à 21<sup>H</sup>15), M<sup>me</sup> HUGUENIN, M<sup>me</sup> COËTMEUR, M. LE DÉVEHAT, M. MAURUGEON, M. LE SAUCE, M. HAMON, M. TESTARD.

**Excusés** : M<sup>me</sup> BRIAND (pouv. à M<sup>me</sup> LE GLÉAU), M. VALTON, M<sup>me</sup> BESNARD (pouv. à M. CROUZET), M<sup>me</sup> JØRGENSEN (pouv. à M<sup>me</sup> LE MEN), M<sup>me</sup> BRETAUD (pouv. à M. TESTARD).

**Absent** : M. JOUAN.

---

### PRÉSENTATION DE L'OPÉRATION "PARTICIPATION CITOYENNE" PAR L'ADJUDANT LE BOURDON DE LA GENDARMERIE DE PACÉ

---

L'Adjudant LE BOURDON a présenté l'opération "Participation citoyenne" - démarche partenariale et solidaire pour lutter contre les cambriolages.

Expérimentée dans plus de 30 départements en France, la démarche de participation citoyenne consiste à sensibiliser les habitants d'une commune ou d'un quartier en les associant à la protection de leur environnement. Ce dispositif a pour but de rassurer la population, renforcer les solidarités de voisinage, améliorer la réactivité de la Gendarmerie contre la délinquance et accroître l'efficacité de la prévention de proximité.

Le Conseil Municipal se prononcera sur l'adhésion de la commune à cette opération lors d'une prochaine séance.

---

*Madame le Maire ouvre la séance par une minute de silence en mémoire de **Monsieur Bernard DOUARD**, Maire Honoraire, décédé le 26 août 2018. Il a été Conseiller Municipal, Maire adjoint, puis Maire de 1989 à 1995.*

---

### APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

---

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité des présents le compte rendu de la séance du 05 juillet 2018.

---

### DÉLÉGATIONS DES ADJOINTS ET DES CONSEILLERS DÉLÉGUÉS – NOUVELLE RÉPARTITION DES MISSIONS

---

(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 21).

A la suite du changement de la situation professionnelle de Marie BRIAND, Adjointe, certaines de ses missions doivent être redistribuées à des conseillers municipaux délégués. Le Conseil Municipal valide la nouvelle répartition des missions, comme suit :

Marie BRIAND – Adjointe au Sport et à la Culture

Jean-Yves QUÉLENNEC - Conseiller municipal délégué

- Salon de l'Aquarelle
- Saison Culturelle
- Commission Finances

Véronique TAVERNIER - Conseillère municipale déléguée

- Sport – Assemblées générales des associations sportives
- Relations avec le Syrenor – Lecture Publique – Médiathèque
- Commission Finances

Mickaël LE SAUCE – Conseiller municipal délégué

- Référent élu au Marathon Vert

## INDEMNITÉS DE FONCTION DES ADJOINTS ET DES CONSEILLERS DÉLÉGUÉS

(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 21).

A la suite de la nouvelle répartition de missions données à des conseillers municipaux délégués, le Conseil Municipal accepte la rémunération, selon la strate de population (3 368 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2018) et la loi du 03 février 1992 relative aux élus locaux, et ce à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2018 :

- du maire : au taux de 40 % de l'indice brut terminal 1022 de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique (maximum autorisé 43 %) ;
- de 5 adjoints : au taux de 14 % de ce même indice 1022 (maximum autorisé 16,5 %) ;
- d'une adjointe : au taux de 6 % de ce même indice 1022 ;
- de deux conseillers municipaux délégués : au taux de 5 % de ce même indice 1022 ;
- d'un conseiller municipal délégué : au taux de 4 % de ce même indice 1022 ;
- de cinq conseillers municipaux délégués : au taux de 2 % de ce même indice 1022 ;
- de deux conseillers municipaux délégués : au taux de 1 % de ce même indice 1022.

## PRISE EN CHARGE DES FRAIS D'INSCRIPTION, DE DÉPLACEMENT ET D'HÉBERGEMENT AU CONGRÈS DES MAIRES ET AU SALON DES MAIRES ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

(Contre : 0 / Abstentions : 3 – M. CROUZET – M<sup>me</sup> BESNARD – M<sup>me</sup> FANTOU / Pour : 18).

Le Conseil Municipal accepte de prendre en charge les frais d'inscription, de déplacement et d'hébergement des élus qui participeront au 101<sup>e</sup> Congrès des Maires et au Salon des Maires et des Collectivités Territoriales qui aura lieu les 20, 21 et 22 novembre 2018 à PARIS.

## RESTAURATION SCOLAIRE – AVENANT N° 13 – CONVENTION AVEC LA MAISON DE LA CONSOMMATION DE L'ENVIRONNEMENT – INTERVENTION D'UNE DIÉTÉTICIENNE

(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 21).

Le Conseil Municipal décide de renouveler la convention avec la Maison de la Consommation de l'Environnement pour l'intervention d'une diététicienne au restaurant municipal pour un coût de 2 681 € pour l'année scolaire 2018 – 2019.

## A LA DÉCOUVERTE DE NOTRE PATRIMOINE – 5<sup>e</sup> ÉDITION - FIXATION DES TARIFS

(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 21).

Le Conseil Municipal valide les tarifs pour la 5<sup>e</sup> édition de la découverte de notre patrimoine qui aura lieu le samedi 13 octobre 2018, à savoir : 10 € pour un adulte, 2 € pour les bénéficiaires de la carte Sortir ! et les étudiants, les demandeurs d'emploi et gratuit pour les moins de 18 ans.

## ABRI DÉTENTE : ATTRIBUTION DU MARCHÉ

(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 21).

Sur proposition de la commission d'appel d'offres du 06 septembre 2018 après étude des 3 offres reçues, le Conseil Municipal décide d'attribuer le marché de la construction d'un abri détente, sous forme de procédure adaptée, décomposé en 2 lots, aux entreprises les mieux-disantes classées en fonction des critères définis dans le règlement de consultation à savoir : la valeur technique (60 %) et le prix des prestations (40 %) suivant le tableau ci-après :

Lots		Entreprises retenues	Montant HT
1	Terrassement – VRD – Gros œuvre	GCA	45 619,82 €
2	Bardage – Couverture - Charpente	BILHEUDE	36 400,00 €
		<b>TOTAL HT</b>	<b>82 019,82 €</b>
		TVA 20 %	16 403,96 €
		<b>TOTAL TTC</b>	<b>98 423,78 €</b>

---

## INFORMATIONS

---

- ▶ Modification de la révision des listes électorales
  - ▶ Lancement de la saison culturelle : vendredi 21 septembre 2018
  - ▶ Site internet – Choix du prestataire
  - ▶ Point sur la rentrée scolaire
  - ▶ Personnel communal (départs – recrutements – mutations)
  - ▶ Equipement aquatique : SIVU AQUA OUEST
  - ▶ Travaux au local de la Poste
  - ▶ Rennes Métropole – Désaffiliation au Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine
- 

AFFICHE LE :  
RETIRE LE :

MONTGERMONT, le 13 septembre 2018

**Le Maire,**  
**Brigitte LE MEN**